Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260310-050326DELIB2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 5 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Jean-Baptiste CORDON, Mme Élise LEROY, M Michel LEFEUVRE, Mme Sabrina VOISIN.

Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M Yves BRUNET.

Secrétaire de séance : M Yves BRUNET.

Délibération 2 AFFECTATION DU RÉSULTAT

BUDGET COMMUNE 2026

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour, arrêtant les opérations de l'exercice 2025 du budget commune.

Il fait connaître que le Conseil Municipal doit, par délibération, décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement (399 989.52 €) au budget de l'exercice suivant (2026).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 de la manière suivante :

A la section investissement du compte financier unique 2026, article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 330 000.00 €.

A la section de fonctionnement du compte financier unique 2026, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 69 989.52 €.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
M Yves BRUNET

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 9 3 2026

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor